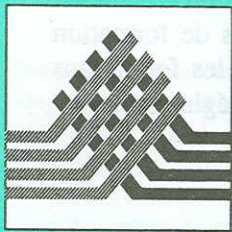


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

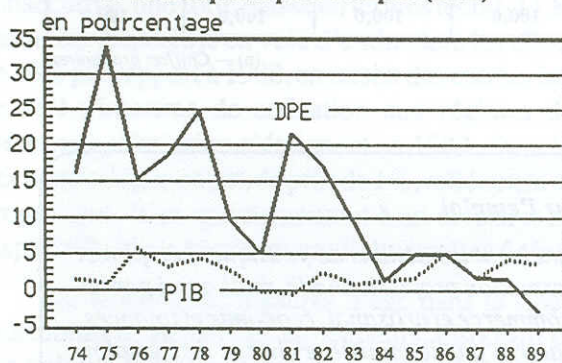
Division Emploi et Politiques d'emploi - Secrétariat des Comptes de l'emploi

Numéro 202 - NOVEMBRE 1990

COMPTES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 1989

Le SES établit chaque année un recensement et une analyse des efforts consentis par la collectivité nationale dans la lutte pour l'emploi et la formation et contre le chômage. Ces Comptes de l'emploi et de la formation professionnelle présentent des données financières (crédits consommés) et physiques (nombre de bénéficiaires, d'allocataires, de journées indemnisées, de stagiaires formés ou d'entreprises concernées) accompagnées d'éléments descriptifs des politiques mises en oeuvre et des évolutions constatées. Les données financières provisoires pour 1989 sont présentées ci-après.

Graphique 1
Taux de croissance annuels (F constants)
du produit intérieur brut (PIB)
et de la dépense pour l'emploi (DPE)
en pourcentage



La dépense pour l'emploi (DPE) s'élève en 1989 à 201,4 milliards de francs, en augmentation de 0,5 % en francs courants, mais - pour la première fois - en diminution de 3,0% en francs constants par rapport à l'année précédente. Cette baisse succède à deux années de faible croissance et doit être rapprochée de l'amélioration de l'emploi : les dépenses d'indemnisation du chômage sont stabilisées, celles de pré-retraites continuent de décroître fortement, tandis que l'effort en matière de formation professionnelle augmente.

Le taux d'évolution de la DPE, -3,0% en termes réels, diverge ainsi, davantage que l'année précédente, de celui du PIB (graphique 1). La DPE représente en 1989 une masse équivalant à 3,3% du PIB, après six années où cette proportion dépassait 3,5% (tableau 1).

TABLEAU 1 — La dépense pour l'emploi comparée à quelques grandeurs significatives

	1973	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989(p)
Dépense pour l'emploi (DPE) ... (Milliards de Francs courants)	10,2	64,8	89,4	117,2	140,7	153,1	170,1	183,3	192,3	200,4	201,4
Variation annuelle (En Francs constants, en %)	—	—	21,7	17,2	9,5	1,3	5,0	5,0	1,7	1,5	-3,0
DPE/PIB (en %)	0,90	2,31	2,83	3,23	3,51	3,51	3,62	3,62	3,61	3,52	3,29
DEFM (Moyenne annuelle, catégorie 1, en milliers)	394	1.451	1.773	2.008	2.068	2.340	2.458	2.517	2.622	2.563	2.532

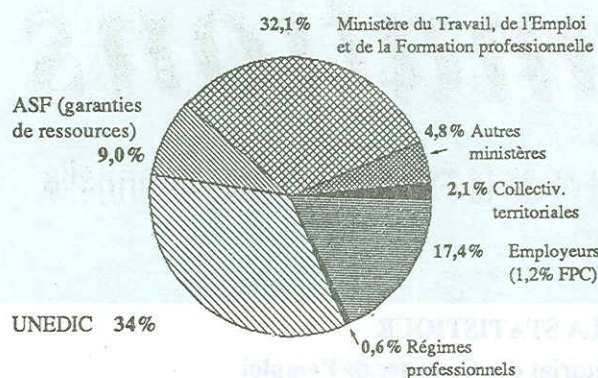
Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

(p) : Chiffres provisoires.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

Graphique 2
Répartition par agent
de la dépense pour l'emploi en 1989 (p)



Le financement de la DPE est assuré à 42% par les Pouvoirs publics (budget de l'État principalement, ainsi que des Régions pour la formation professionnelle). Les employeurs et les salariés apportent 58% à travers leurs cotisations aux ASSEDIC, leurs dépenses de formation professionnelle continue (y compris pour les formations en alternance) et leurs contributions aux régimes professionnels obligatoires (graphique 2).

Indemnisation du chômage et incitation au retrait d'activité représentent encore 60% de la dépense totale en 1989. La part de ces dépenses «passives» diminue toutefois lentement mais régulièrement depuis 1983, point le plus élevé sur la longue période (68%). La part de

l'incitation au retrait d'activité (préretraites) diminue davantage que n'augmente celle de l'indemnisation du chômage. Les dépenses «actives» (formations en alternance, exonérations de cotisations sociales, réinsertion des chômeurs de longue durée,...) représentent désormais 40% de la dépense totale (tableau 2).

TABEAU 2 — Évolution de la structure de la dépense pour l'emploi

En pourcentage

	1973	1980	1986	1987	1988	1989 (p)
Indemnisation du chômage	34,1 { 18,6	57,6 { 40,4	64,2 { 34,5	62,7 { 37,1	60,8 { 38,3	60,0 { 39,5
Incitation au retrait d'activité	15,5	17,3	29,7	25,7	22,5	20,5
Maintien de l'emploi	1,4	3,9	2,0	1,5	1,4	1,3
Promotion de l'emploi et création d'emplois...	4,9	4,1	6,7	7,6	6,2	5,6
Incitation à l'activité	0,8	2,1	1,9	2,0	1,9	2,1
Formation professionnelle	56,2	30,6	23,6	24,8	28,2	29,5
Fonctionnement du marché du travail	2,6	1,6	1,5	1,4	1,4	1,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

(p) — Chiffres provisoires.

Ce que recouvre la dépense pour l'emploi

Les Comptes de l'emploi et de la formation professionnelle incluent les actions de politique d'emploi et de formation menées par le ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, mais aussi par les autres administrations : agriculture, aménagement du territoire, commerce et artisanat, économie et finances, industrie, etc. Parmi les actions menées par les administrations autres que le ministère chargé de l'emploi, seules celles qui reposent sur un critère explicite de création ou de maintien de l'emploi, ou encore de sortie du marché de l'emploi, sont considérées comme éléments de la politique de l'emploi. Les comptes comprennent également la participation des entreprises et des salariés au financement de ces mesures par le biais de cotisations ou d'actions déterminées par la législation (cotisations ASSEDIC et 1,2% formation continue, pour l'essentiel).

La dépense pour l'emploi recouvre des subventions et des allocations ; elle n'inclut pas le coût de mesures économiques générales pouvant avoir un effet sur l'emploi ou encore de mesures réglementaires (comme celles relatives à la durée du travail, au salaire minimum ou au contrat de travail) dont les incidences financières ne sont pas directement mesurables.

La dépense pour l'emploi est ventilée en sept rubriques : indemnisation du chômage total, incitation au retrait d'activité (préretraites, essentiellement), maintien de l'emploi, promotion de l'emploi et création d'emplois (exonérations de charges sociales, aide aux chômeurs créateurs d'entreprise, TUC, ...), incitation à l'activité, formation professionnelle, fonctionnement du marché du travail (ANPE).

Les composantes de la Dépense pour l'emploi (cf tableau 3 et graphiques 3 et 4) :

TABLEAU 3 — Le coût de la politique de l'emploi

Unité : Million de Francs

	1973	1980	1986	1987	1988	1989 (p)
Indemnisation du chômage	1 890,3	26 153,0	63 297,3	71 276,7	76 779,0	79 516,2
Incitation au retrait d'activité	1 576,9	11 178,5	54 432,5	49 337,6	45 135,5	41 267,9
Maintien de l'emploi	138,9	2 511,3	3 641,6	2 831,2	2 844,7	2 694,8
Promotion de l'emploi et création d'emplois ...	500,9	2 666,8	12 343,3	14 697,5	12 442,0	11 298,4
Incitation à l'activité	78,6	1 387,1	3 565,8	3 754,3	3 758,5	4 153,7
Formation professionnelle	5 718,5	19 815,8	43 343,2	47 626,6	56 567,1	59 343,4
Fonctionnement du marché du travail	264,7	1 061,9	2 660,9	2 727,6	2 903,0	3 081,4
TOTAL	10 168,8	64 774,4	183 284,6	192 251,5	200 429,8	201 355,8

Source : Ministère du Travail, de l'emploi et de la Formation professionnelle.

(p) : chiffres provisoires.

Les dépenses d'indemnisation du chômage (79,5 MdF) sont pour la première fois stables en francs constants par rapport à l'année précédente. Ce résultat reflète la stabilisation, sur les deux dernières années, du nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1+2+3) et de dispensés de recherche d'emploi indemnisés, et la légère baisse (-0,6%) du nombre de chômeurs indemnisés qui s'en est suivie. L'augmentation du même ordre du montant moyen des allocations versées - augmentation due elle-même à l'élévation des salaires et à la revalorisation des prestations - explique la stabilisation, et non la baisse, du montant de la dépense. Les allocations de base, avec 55,9 MdF, régressent de 2,8% et concernent en moyenne 1.056.200 bénéficiaires. Cette baisse touche moins les salariés âgés de plus de 55 ans. Traduisant l'évolution favorable du chômage des jeunes, l'allocation d'insertion, avec 3,0 MdF, baisse elle aussi (-9,2%) et le nombre moyen d'allocataires est de 152.200. En revanche, avec la persistance d'un chômage de longue durée, les allocataires en fin de droits des deux régimes perçoivent 15,2 MdF (+3,6%) ; le nombre de bénéficiaires (585.300) progresse du fait des allocations de solidarité spécifique du régime de solidarité. Le régime d'assurance-chômage finance ainsi au total une part constante (85 %) depuis quatre ans des dépenses d'allocations de chômage et couvre 74 % des bénéficiaires.

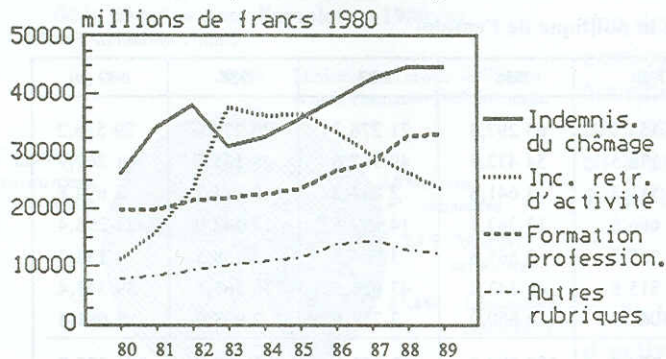
Les dépenses d'incitation au retrait d'activité (41,3 MdF) connaissent, pour la quatrième année consécutive, une forte baisse en termes réels (-11,8%). Elles ne représentent plus que 20,5% de la dépense totale. Parmi les dispositifs en voie d'extinction, les allocations de garanties de ressources (14,5 MdF) ne baissent que de 20% par rapport à 1988, en raison des entrées indirectes des préretraités âgés de 60 ans ne justifiant pas encore de 150 trimestres de cotisation aux régimes d'assurance-vieillesse, tandis que les contrats de solidarité préretraite-démission s'éteignent en 1989. Pour la première fois, les allocations spéciales du FNE (14,4 MdF) fléchissent légèrement, de près de 1%, reflétant la chute des entrées en préretraites de 1987 et 1989. La préretraite progressive, bien que demeurant à un niveau modeste (0,4 MdF), progresse de 21%. Pour l'ensemble de ces dispositifs, le nombre moyen d'allocataires âgés de plus de 55 ans passe de 405.500 à 347.600.

Par ailleurs, les mesures d'âge dans la sidérurgie (6,0 MdF) baissent pour la première fois (-9%). Les indemnités de départ des agriculteurs, dispositif en voie d'extinction, pèsent encore 1,2 MdF, celles en faveur des artisans et commerçants sont stables à 0,5 MdF. L'aide à la réinsertion des travailleurs étrangers poursuit sa chute (0,05 MdF).

Principale composante, en termes financiers, de la politique active de l'emploi, la rubrique **formation professionnelle** représente une dépense globale de 59,3 MdF, en progression de 1,3% en francs constants par rapport à 1988. Ce domaine recouvre d'abord la formation des demandeurs d'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes (26,6 MdF), avec notamment, en progression, les stages du FNE en faveur des chômeurs de longue durée (1,9 MdF), les allocations formation-reclassement (AFR) (1,7 MdF), les conventions de conversion (0,9 MdF), les stages «16-25 ans» qui passent à 1,9 MdF, les contrats de qualification et les contrats d'adaptation à 4,5 MdF (dépenses défiscalisées) (a), tandis que les SIVP chutent à 1,6 MdF. Ce domaine comprend aussi la formation

(a) Ces formations en alternance sont financées par les entreprises sur une fraction (0,3%) de la participation obligatoire (1,2%) en matière de formation professionnelle continue, ainsi que sur un 0,1% additionnel à la taxe d'apprentissage; l'État ajoute des exonérations de cotisations sociales pour certaines d'entre elles.

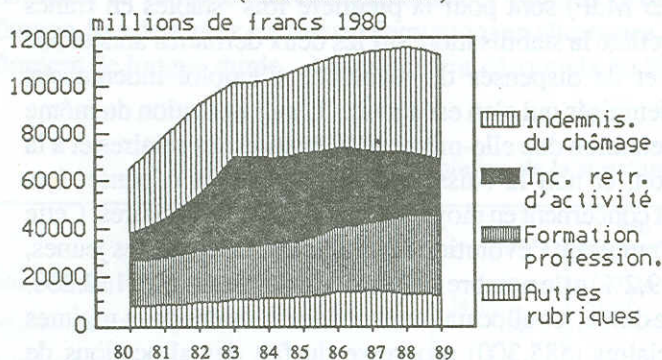
Graphique 3

Dépense pour l'emploi par rubrique
(en Francs constants)

continue des actifs occupés (29,2 MdF), financée essentiellement par les entreprises, l'État y développant son effort en particulier à travers la politique contractuelle (0,3 MdF) et les congés individuels de formation (0,2 MdF).

L'effort financier global de l'État (20,2 MdF) s'infléchit en 1989 en raison de la chute des SIVP, celui des Régions (3,4 MdF) diminue un peu en raison d'un report encore partiel vers le fonctionnement des stages de l'économie permise par l'AFR sur les dépenses de rémunération. La participation financière des entreprises demeure la plus importante (35,0 MdF), en augmentation de 6,5%. Celle de l'UNEDIC (0,4 MdF) a plus que doublé avec le développement des conventions de conversion et de l'AFR.

Graphique 4

Dépense pour l'emploi par rubrique, données cumulées
(en Francs constants)

Parmi les autres composantes de la politique active de l'emploi, la promotion et la création d'emploi demeure la plus importante en même temps que la plus diversifiée. La dépense s'élève à 11,3 MdF, en baisse de 12% par rapport à l'année précédente, principalement sous l'effet du repli des TUC (2,8 MdF, après 3,3 MdF). Les exonérations de cotisations sociales en faveur de l'embauche des jeunes en contrat de qualification,

des apprentis, des contrats de réinsertion en alternance et contrats de retour à l'emploi, augmentent très peu (4,5 MdF), tandis que l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise poursuit une légère tendance à la baisse (1,8 MdF), et que la prime d'aménagement du territoire chute à 0,7 MdF.

Les dépenses de maintien de l'emploi (2,7 MdF) continuent de diminuer (-8,6%) avec l'amélioration de l'emploi : la prise en charge du chômage partiel poursuit sa baisse tendancielle (0,14 MdF), les congés de conversion du régime de la loi de 1985 ainsi que de la sidérurgie et de la construction-réparation navale vont dans le même sens (0,17 MdF). Parmi les aides structurelles au maintien de l'emploi, les indemnités spéciales de montagne sont stables à 1,6 MdF, les subventions aux ateliers protégés de travailleurs handicapés augmentent très peu (0,06 MdF).

La rubrique incitation à l'activité, 4,2 MdF, soit une hausse de 7%, recouvre des aides individuelles favorisant l'insertion professionnelle de certains travailleurs : la garantie de ressources des travailleurs handicapés (3,2 MdF), en hausse de 5%, et la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (0,9 MdF).

La rubrique fonctionnement du marché du travail, 3,1 MdF, recouvre principalement la subvention de l'État à l'ANPE. Elle représente, de façon quasi-constante, environ 1,5% de la DPE depuis dix ans.

Précédentes parutions :

- Premières Informations : n° 148, octobre 1989; n° 94, juillet 1988; n° 68, décembre 1987 et n° 23, septembre 1986.
- Le coût des politiques d'emploi, comptes de l'emploi et de la formation professionnelle 1984-1986, la Documentation française, collection Documents Travail-Emploi, 242 pages, juin 1988.
- Le coût des politiques d'emploi, comptes de l'emploi et de la formation professionnelle 1985-1987, Documents Travail-Emploi, à paraître.